

non plus. Il se retrouvera peut-être dans la position dont parlait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) l'autre jour quand il a dit que si le coût de l'assurance frais médicaux et hospitalisation continuait d'augmenter, nous aboutirions à la faillite.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que le député ne m'en voudra pas trop de l'interrompre pour lui rappeler qu'il doit s'en tenir autant que possible à la motion dont la Chambre est saisie. Il y aura probablement un débat général à la troisième lecture et il me semble que les remarques fort intéressantes du député de Simcoe-Nord (M. Rynard) seraient plus pertinentes à ce moment-là que maintenant alors que la Chambre étudie une motion du député de Crowfoot (M. Horner) portant sur un aspect assez spécial du bill à l'étude.

Une voix: Que dire du ministre?

M. Rynard: Merci, monsieur l'Orateur. J'en arrive au sujet aussi rapidement que possible. Je pose mes prémisses. Je n'ai pas encore pris la parole sur le bill. J'y trouve à redire parce que les premiers ministres des provinces n'ont pas été consultés et que l'unanimité n'a pas été faite dans l'ensemble du Canada. Si nous devons avoir trois régimes scolaires, qu'arrivera-t-il des écoles séparées dans ma province, l'Ontario? Auront-elles de moins de fonds pour fonctionner? Elles manquent de fonds actuellement surtout pour l'éducation des Indiens. Il peut sembler bon aux Anglais du Québec d'avoir des écoles supérieures anglaises et aux Français ailleurs d'en avoir de françaises. J'approuve le programme pourvu que nous ayons les moyens de l'appliquer, et qu'il ne s'agisse pas d'écoles de mauvaise qualité qui feront de nos jeunes gens des étudiants de deuxième classe, incapables de soutenir la concurrence dans un monde où les compétences foisonnent.

Aujourd'hui, les finances sont administrées de façon irresponsable. Sommes-nous certains de pouvoir nous occuper de ce programme? Je tiens à ce que mes commettants, de langue française, anglaise ou de tout autre groupe ethnique, ne soient pas victimes de discrimination lorsqu'ils sollicitent un emploi dans la fonction publique à Malton, à Toronto ou ailleurs. Je ne veux pas que les francophones de ma circonscription soient injustement traités parce qu'ils ne parlent pas l'anglais. Je ne veux pas que quiconque ne connaît pas l'anglais fasse l'objet de discrimination à cause de sa langue, bien qu'il possède d'autres qualifications. Je ne veux pas que la langue constitue un obstacle. Il faut que les gens aient l'occasion d'apprendre l'autre langue dans un

[M. Rynard.]

laps de temps raisonnable. Le bill ne prévoit pas suffisamment de dispositions pour prévenir des discriminations de ce genre.

Comme tout ce que le gouvernement fait, cette affaire a été réglée de façon dictatoriale, et on ne s'est guère soucié des idées et des opinions des autres. La preuve, c'est que les amendements ont été rejetés l'un après l'autre. Lorsqu'on se croit omniscient, son cas est désespéré. Voilà le problème qui se pose à la Chambre aujourd'hui. On a beaucoup parlé de la fonction publique. On peut être fonctionnaire de l'État durant des années. J'ai fait la connaissance d'un fonctionnaire, il y a quelques années, qui voulait vraiment devenir bilingue. Il a obtenu un emploi dans la fonction publique à Ottawa, où il n'avait pas besoin d'être bilingue. Je le vous demande, monsieur l'Orateur, est-il encore bilingue?

La fonction publique compte des unilingues très brillants. Comme le laisse entendre la question du député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), feront-ils l'objet de discrimination parce qu'ils ne parlent pas une deuxième langue, parce qu'ils sont fonctionnaires depuis si longtemps qu'ils ne se jugent pas capables ou obligés de l'apprendre? A mon avis, la compétence des fonctionnaires en souffrirait. Sur le seul plan de la compétence, un grand nombre de ces fonctionnaires sont irremplaçables. Allons-nous les exposer à la discrimination parce qu'ils sont unilingues? Comme l'a demandé le député d'Hamilton-Ouest, les personnes qui ne parviennent absolument pas à apprendre une autre langue vont-elles en pâtir? Il conviendrait peut-être de nous reporter à notre Déclaration des droits de l'homme, mais à vrai dire, monsieur l'Orateur, je m'attends à ce que le gouvernement ne fasse rien d'autre que d'embrouiller les choses.

• (9.30 p.m.)

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de plusieurs amendements relativement à ce projet de loi sur les langues officielles, mais quant à nous, nous sommes estomaqués par l'insolence de l'amendement présentement à l'étude.

Et, à ce stade, je dois féliciter l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) d'avoir fait certaines mises au point tellement adéquates que je me demande si les auteurs de l'amendement comprendront jamais des choses qui, à mon sens, sont élémentaires, puisque toute la discussion des honorables députés du parti conservateur ne touche nullement au problème et qu'ils semblent oublier le point de vue fondamental que l'application du bilinguisme officiel ne se fera que dans les districts bilingues. Il est donc impossible que